



# Programme Local de **Prévention des Déchets** **SMICTOM du Nord du Bas-Rhin**

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »  
25 octobre 1997 – Grenelle de l'Environnement

# COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

- **SMICTOM**

Elu PLPD référent : Alphonse MEYER, vice-président, maire de Zinswiller

Président: Philippe GIRAUD, maire de Schaffhouse-près-Seltz

Elue en charge de la communication : Marie-Line WEISS, vice-présidente, maire d'Eschbach

Technicienne : Françoise BRAUN

- **Communauté de communes Pays de Niederbronn-Les-Bains**

Elu : Jean-Claude STREBLER, maire de Mertzwiller

Technicien : Gregory DEISZ remplacé par .....

- **Communauté de communes Pays de Wissembourg**

Technicienne : Véronique PONCE

Technicienne ville de Wissembourg : Aurélie PICHER

- **Communauté de communes Plaine du Rhin**

Elu : Claude WEBER, maire de Wintzenbach

Technicienne : Rachel GRESSEL

- **Communauté de communes Outre Forêt**

Technicienne : Justine KORNETZKY

- **Communauté des communes Sauer Pechelbronn**

Elu : Jean MULLER

Technicienne : Frédérique WEBER

Programme Local de Prévention Des Déchets approuvé par délibération du Bureau en date du 16 mai 2018.

# Elaboration d'un programme de prévention de la production des déchets sur le territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

## Contexte règlementaire

### I. Diagnostic initial du territoire : 2016

1. Le territoire
2. Le gisement de déchets
3. Les producteurs de déchets
4. Synthèse du diagnostic initial : les atouts/les handicaps

### II. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de réduction des déchets

1. Qu'est-ce que la prévention ?
2. La prévention quantitative : les gisements d'évitements prioritaires
3. La prévention qualitative

### III. Programme d'actions

1. Bilan des actions déjà menées sur le territoire hors cadre PLPD
2. Programme d'actions à développer dans le cadre du PLPD
3. Suivi du PLPD

## IV. Conclusion

« Les PLPD ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par ce programme. »

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

**Loi Grenelle 2** (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) : rend obligatoire l'adoption de PLPD aux collectivités en charge de la collecte ou de traitements des déchets ménagers ou assimilés.

- réduction de 7 % des déchets/hab en 5 ans soit 1.5 %/an
- réduction de 15 % des OMR en enfouissement et incinération/5ans soit 3%/an).

**Décret du 10 juin 2015** : définit le contenu des programmes et modalités d'application. La collectivité a pour obligation dans les 2 mois qui suivent l'adoption du PLPD d'informer le Préfet de Région et l'Ademe.

**Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte TRPCV** : renforce les objectifs du Grenelle

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2005)
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020)

**Délibération du Bureau en date du 11 mars 2015** : engage le SMICTOM dans une démarche PLPDMA.

# I. Diagnostic initial du territoire : 2016

## 1. Le territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

### 1.1. La situation géographique

A la frontière de l'Allemagne, en Alsace, département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Wissembourg et canton de Niederbronn-Les-Bains

### 1.2. Les membres

**81 communes** regroupées en 5 communautés de communes (CC) :  
CC Pays de Niederbronn-Les-Bains - CC Sauer Pechelbronn - CC Pays de Wissembourg - CC Outre Forêt - CC Plaine du Rhin

**Un Président** : M GIRAUD

**Un Comité Directeur** : 15 membres (élus des communes)

**Un Bureau** : 5 membres (Le Président, 4 Vice-Présidents)

Aire de compétence du SMICTOM



### 1.3. La population

**91 602 habitants** (91 680 hab en 2015)

*Chiffres INSEE – date de référence statistique 1<sup>er</sup> janvier 2013 – applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016*

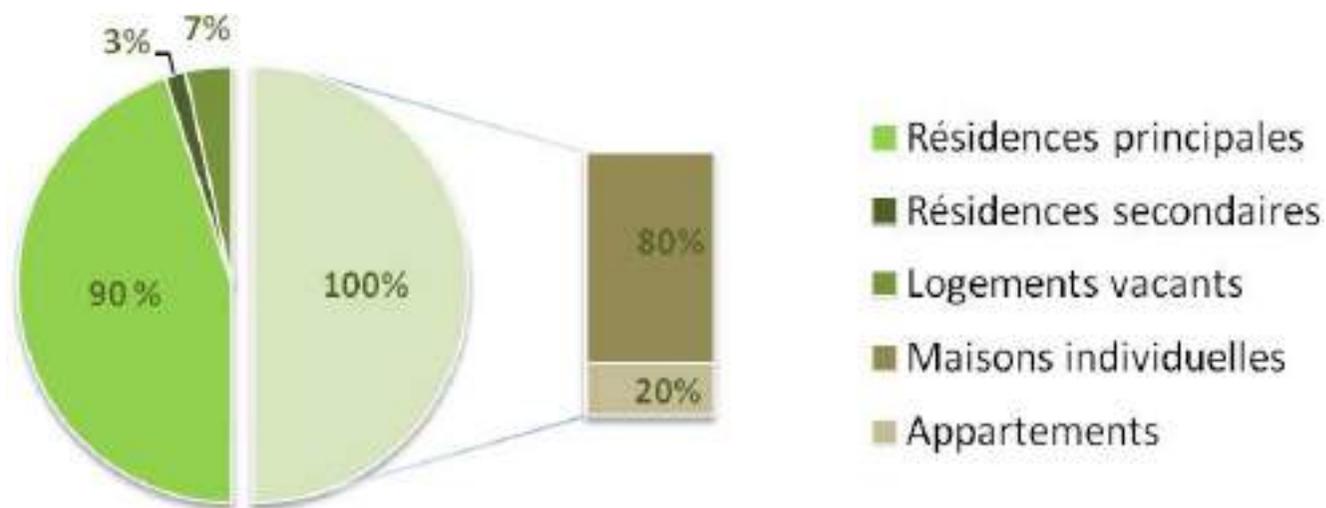
**Densité de population** du SMICTOM deux fois plus faible (117 hab/km<sup>2</sup>) que la moyenne départementale (234 hab/ km<sup>2</sup>) – INSEE 2015  
Secteur du SMICTOM essentiellement rural voire semi-rural sur certaines communes comme Wissembourg (7 757 hab), Reichshoffen (5 471 hab) et Niederbronn-Les-Bains (4 336 hab).

# I. Diagnostic initial du territoire : 2016

## 1. Le territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

### 1.4. La répartition des logements

80 % des logements sont des maisons individuelles : INSEE 2015



### 1.5. Les compétences du SMICTOM

- Collecte hebdomadaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en Porte à Porte (PAP)
- Collecte Sélective (CS) par quinzaine en Porte à Porte
- Traitement des OMR et exploitation Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux
- Exploitation d'un réseau de 11 déchèteries

# I. Diagnostic initial du territoire : 2016

## 2. Le gisement des déchets

56 570 tonnes de déchets collectés en 2016 sur le territoire

617 kg/hab/an (632 kg/hab/an en 2015)

Taux de valorisation des déchets (recyclage + incinération) : 77.7 %

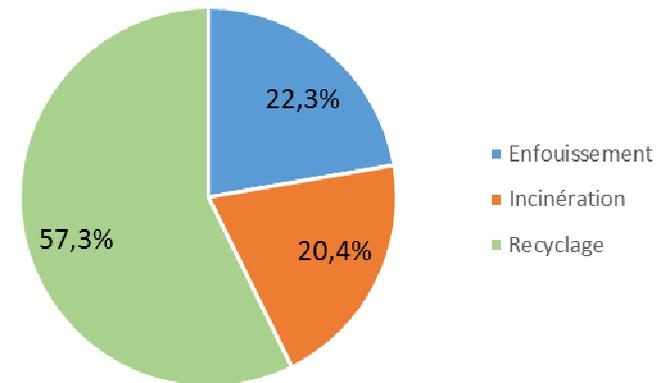
### 2.1. Composition du gisement

#### ▪ Répartition selon le mode de collecte :

On constate depuis 2009 une baisse des tonnages collectés en Porte à Porte (- 24.5 % en 8 ans).  
Globalement on peut estimer à :

- 36 % les déchets collectés en Porte à Porte
- 64 % les déchets collectés en Apport Volontaire

Devenir des déchets en 2016



- Composition du gisement par catégories de déchets (OMR, déchets valorisés, lieux de collecte (déchèteries, centre de stockage, conteneurs de proximité et porte à porte) et/ou type de traitement (enfouissement, incinération et filière de valorisation) depuis 2009

			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Déchets Ultime	Enfouissement	OM enfouissement	21 004	19 584	13 883	12 025	12 217	10 395	13 677	4 189	
		Non-recyclables + Recyclerie	7 707	7 415	7 703		7 948	8 498	9 102	7 488	
		DIB	1 210	1 131	919	797	463	896	1 854	846	
	Stockage	Amiante ciment	37	30	36	40	56	66	64	73	
Déchets Valorisés	Incinération	OM incinération	0	0	5 254	6 451	5 954	8 082	3 651	11 016	
		Refus de tri (poubelle bleue)	576	239	559	495	563	518	577	477	
	Poubelle bleue		5 590	6 106	5 919	5 770	5 487	5 456	5 244	4 826	
	Conteneurs proximité	Verre communes	3 128	2 923	3 074	3 160	3 035	2 918	2 868	3 065	
		Huile moteur	27	29	9	0	0	0	0	0	
	Déchèteries	Papier/carton	934	1 001	902	956	939	972	1 030	1 162	
		Verre	688	677	659	651	670	707	722	736	
		Gravats	5 823	5 722	5 831	5 131	5 457	5 970	5 856	6 591	
		Ferraille	1 160	965	808	835	704	813	949	1 309	
		Batteries	12	2	10	23	16		22	31	
		Végétaux	6 860	6 882	6 723	7 033	7 179	8 536	7 734	8 936	
		Déchets toxiques	45	47	51	64	66	59	102	126	
		Electroménagers	664	641	629	730	669	740	811	1 028	
		Plâtre									193
		Plastiques souples									45
		Huile cuisine	12	12	9	12	12	11	14	17	
		Huile moteur *	43	45	44	49		46	67	42	
Piles	9	11	8	9	9	10	12	9			
Bouchons liège	1	0	7	1	1	0	0	1			
Bois	2 691	2 991	3 101	3 350	3 494	3 854	4 121	4 360			
Lampes	1	1	2	2	2	3	3	4			
<b>TOTAL</b>			<b>58 223</b>	<b>56 454</b>	<b>55 581</b>	<b>54 927</b>	<b>54 378</b>	<b>58 031</b>	<b>57 901</b>	<b>56 570</b>	

### Bilan 2016

- Baisse des OMR enfouies et augmentation des tonnages incinérés
- Baisse des Non-recyclables enfouis : extension et mise en place de nouvelles filières
- Les DIB enfouis ne tiennent pas compte des DIB hors territoire admis.
- Légère augmentation des tonnages du verre (conteneurs de proximité et déchèteries).
- Tonnages en hausse pour : papier/carton, gravats (extension de la filière), ferraille/batteries (moins de récupération), déchets verts, toxiques (professionnels Wbg et Soultz) , D3E, bois.
- Baisse des tonnages de 1 331 tonnes par rapport à 2015 : - 14 kg/hab/an (618 kg/hab/2016)

▪ **Contenu de la poubelle de tri sélectif depuis 2010**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Plastiques</b>	668	584	524	535	485	536	575
<b>Papier/carton</b>	4 646	4 443	4 303	4 117	4 136	3 843	3 898
<b>Acier</b>	238	179	163	162	191	178	205
<b>Aluminium</b>	3	29	29	10	22	16	28
<b>Briques alimentaires</b>	78	88	100	100	104	94	121
<b>TOTAL (hors refus tri)</b>	<b>5 392</b>	<b>5 115</b>	<b>5 119</b>	<b>4 924</b>	<b>4 938</b>	<b>4 667</b>	<b>4 826</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>473</b>	<b>596</b>	<b>651</b>	<b>563</b>	<b>518</b>	<b>577</b>	<b>477</b>
<b>Tonnage global de la poubelle bleue</b>	<b>6 106</b>	<b>5 919</b>	<b>5 770</b>	<b>5 487</b>	<b>5 456</b>	<b>5 244</b>	<b>5 303</b>

▪ **Des taux de refus pour le bac de tri variables selon les territoires**

En 2016 ce sont 15 échantillons d'une centaine de kg qui ont été caractérisés soit 3 caractérisations par communautés de communes.

Des taux de refus de tri compris entre 2.5 % et 14.0 % avec en moyenne par Com Com :

- Pays de Niederbronn : 11.6 %
- Sauer Pechelbronn : 6.0 %
- Outre Forêt : 9.0 %
- Pays de Wissembourg : 8.4 %
- Plaine du Rhin : 9.9 %

La moyenne pour tout le territoire du SMICTOM est de 9 % en 2016.

### 3. Identification des gros producteurs de déchets

Sur les territoires CC Outre Forêt, CC Pays de Wissembourg, CC Sauer Pechelbronn qui ont opté pour une Redevance Incitative (RI) au poids, les pesées enregistrées par les camions par abonné ont permis d'identifier comme gros producteurs de déchets :

- Hébergements médicalisés (EHPAD, maison d'enfants,...)
- Professionnels (restaurateurs, gendarmerie, charpentier, boucher, station d'épuration, ....)
- Etablissement scolaires (collèges, lycées)
- Logements collectifs : difficulté de pondérer la quantité de déchets aux nombres de personnes
- Bacs communaux (salles polyvalentes, cimetières)
- Quelques particuliers...

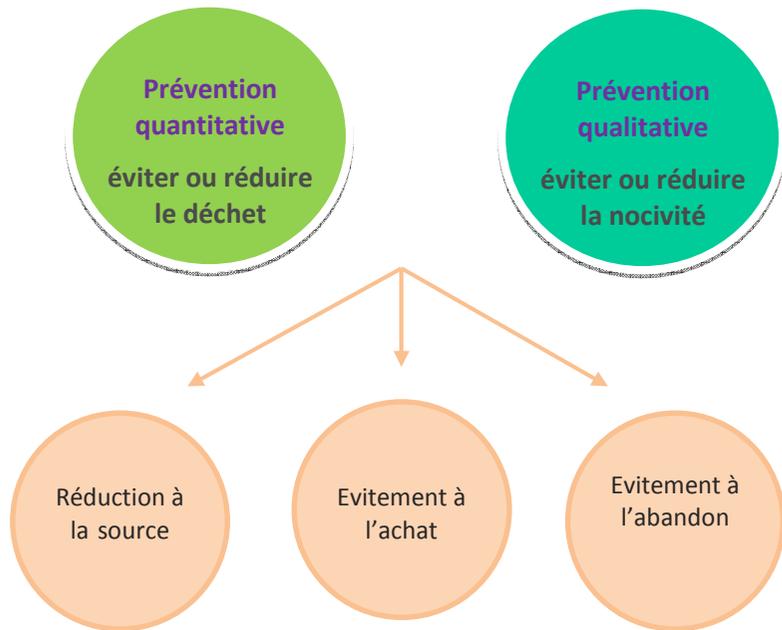


### 4. Synthèse du diagnostic initial : atouts/handicaps

FAIBLESSES	ATOUS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• % habitat vertical sur certaines communes</li> <li>• Dégradation de la qualité du tri liée à la mise en place de la RI notamment sur le secteur de la communauté de communes du Pays de Niederbronn</li> <li>• Manque de réelle mesure incitative pour convaincre les ménages de réduire leurs déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité de population deux fois plus faible que la moyenne départementale avec une évolution démographique assez faible.</li> <li>• 80 % des logements sont des maisons individuelles → proportion de jardins importante</li> <li>• Bonne couverture du territoire par un réseau de 11 déchèteries</li> <li>• Sensibilisation et éducation à l'environnement importante des citoyens (augmentation des déchets en apport volontaire, ...)</li> <li>• Dialogue existant entre le SMICTOM, les collectivités membres et la population</li> </ul>

## II. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de prévention des déchets

### 1. Qu'est-ce que la prévention ?



Le programme local de prévention au niveau du SMICTOM doit répondre à **deux niveaux d'enjeux** à savoir :

#### ↳ des enjeux globaux :

- Des installations de traitement qui, au niveau national, ne pourront pas gérer les tonnages futurs
- Des exigences croissantes (et légitimes) en matière de santé et d'environnement de la part de la population
- Le tri : une réponse insuffisante aux enjeux et objectifs nationaux de réduction des déchets.
- Une exigence gouvernementale (via le Grenelle de l'Environnement)

#### ↳ des enjeux locaux

- Depuis 2014, baisse de 2.5 % de la production globale des déchets.
- Une redevance d'enlèvement des ordures ménagères stabilisée sur l'augmentation du coût de la vie mais qui peut évoluer à la hausse en fonction de l'évolution des coûts de traitement.

La mise en œuvre d'une série d'actions **ne permettra pas** de réduire arithmétiquement les tonnages totaux des déchets. Il s'agit plutôt de fixer des objectifs en termes de **quantités de déchets évités**.

Dans le cadre du volet de **la prévention qualitative**, les objectifs sont les suivants :

- ↳ réduire la nocivité des déchets
- ↳ maîtriser les coûts globaux de gestion
- ↳ intégrer une dynamique du territoire (économique, sociale)
- ↳ développer le tissu économique local par des circuits courts - créer des emplois.

## 2. La prévention quantitative : les gisements d'évitement prioritaires

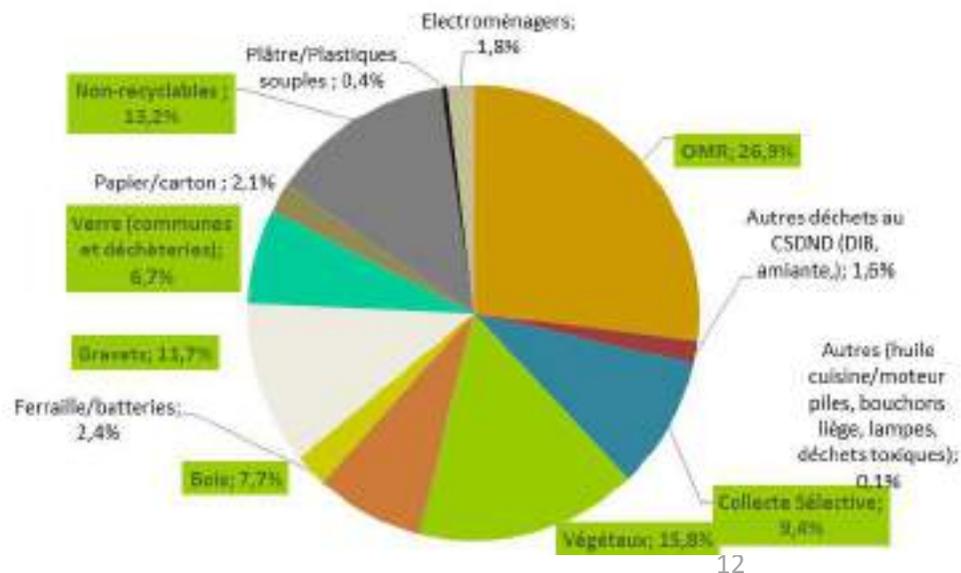
### 2.1. Rappel objectifs réglementaires à atteindre (loi transition énergétique)

- Réduire de 10% de la production de déchets ménagers d'ici à 2020 sur la base 2010
- Réduire de 50% des déchets admis en installations de stockage d'ici à 2025
- Augmenter de 65% des tonnages orientés vers le recyclage ou valorisation des organiques

#### Déclinaison sur le territoire du SMICTOM

- Production globale de déchets en 2010 : 56 452 tonnes.  
Production à atteindre en 2020 (-10%) : 50 806,80 tonnes.  
En 2016 : 56 570 tonnes produites, soit d'ici à 2020, réduction de 5 760 tonnes par an à prévoir!  
*À population quasi constante*
- Tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique en 2016 : 32 481 tonnes sur 56 570, soit 57 %.  
Soit un effort à faire pour orienter 8% supplémentaires de déchets non recyclés vers le recyclage ou la valorisation organique.

### 2.2. Identification des gisements d'évitement prioritaires



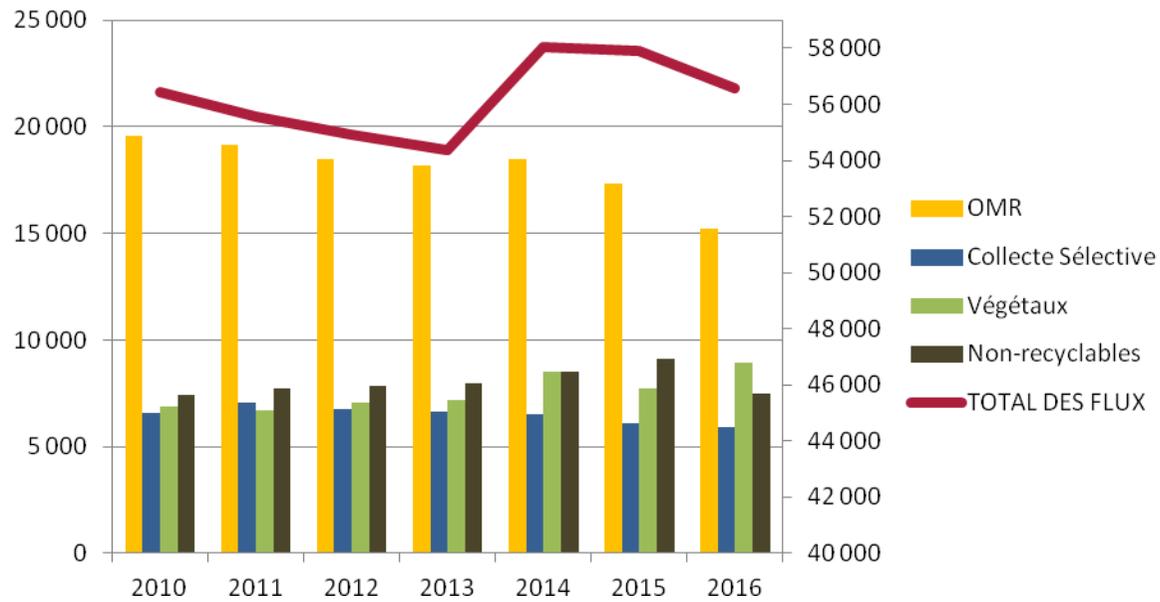
Les flux surlignés en vert  représentent les flux prioritaires :

OMR – CS – Végétaux – Bois – Gravats – Verre – Non-Recyclables(NR) : **91.4 % des déchets**

OMR – Végétaux : **42.7 % des déchets**

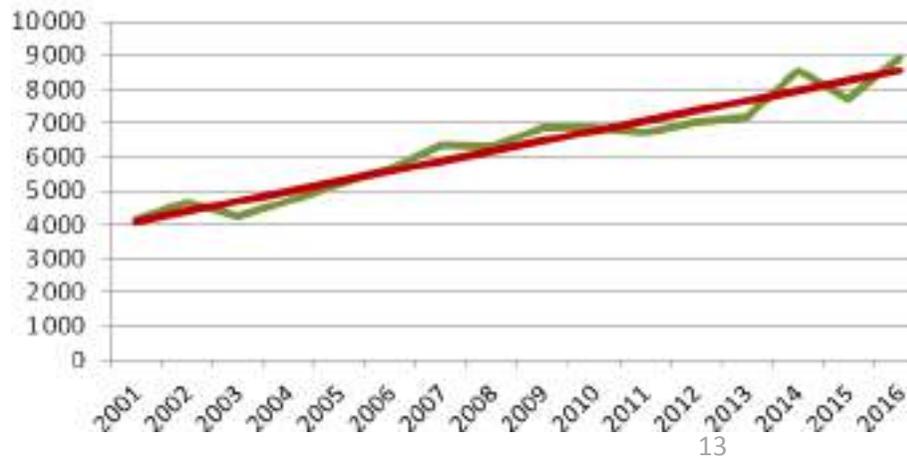
---

**NR - Végétaux**



■ **Evolution des déchets verts collectés en déchèteries depuis 2001**

Evolution des tonnages de déchets verts collectés en déchèteries depuis 2001



Les déchets verts sont en augmentation constante depuis 15 ans : **+ 116 %**

### 2.3. Les objectifs de réduction des déchets : - 1 440 tonnes/an sur 4 ans d'ici 2020

- Il semble intéressant d'axer principalement les actions sur :
  - La réduction globale de la quantité d'OMR
  - La réduction de la quantité de déchets verts et de bois
  - L'amélioration du tri pour une meilleure valorisation matière
  
- Et de cibler les gros producteurs de déchets comme :
  - Les hébergements médicalisés,
  - les établissements scolaires,
  - les restaurateurs
  - les collectivités/associations.

## 3. La prévention qualitative

La prévention qualitative va s'articuler autour de trois axes principaux :

- la **réduction de la nocivité des déchets**
- la **maîtrise des coûts globaux de gestion**
- la **dynamique du territoire**

### 3.1. La réduction de la nocivité des déchets

- Enjeux de santé et d'environnement
- Prévention qualitative : une priorité officielle : Code de l'Environnement – loi Grenelle

L'action de la réduction de la nocivité des déchets portera essentiellement sur :

↳ **Les Déchets Ménagers Spéciaux**

Peintures, vernis, colles, produits phytosanitaires (ou pesticides), piles, huiles de vidange, huile de friture, tubes fluorescents, pneumatiques, médicaments périmés et thermomètre au mercure, bouteilles de gaz....

Des actions de communication du grand public quant à la signification des pictogrammes sur les produits dangereux pourraient en limiter l'utilisation.

↳ **Les emballages plastiques**

Sur notre territoire, seuls les flacons et bouteilles en plastique collectés par le biais du bac de tri sélectif sont recyclés.

Depuis 2016, pour limiter les tonnages de non-recyclables (destinés à l'enfouissement) et ceux du bac ménager, une nouvelle filière permet de collecter en déchèteries les plastiques souples : bâches, blister, sachet, film, bulle,...

L'extension des consignes de tri à tous les plastiques dans le bac de tri est prévue au plus tard d'ici 2022 dès que le centre de tri ALTEM à Strasbourg sera opérationnel ; pour autant les plastiques sont des déchets à réduire à la source.

### 3.2. La maîtrise des coûts globaux de gestion

La Cour des Comptes a constaté entre 2000 et 2009 une **inflation annuelle** moyenne de **6.4 %** des coûts de gestion des déchets :

- ↳ **modernisation des filières préexistantes** : renforcement des contraintes environnementales
- ↳ **amplification de nouveaux services** : déchèteries, collectes sélectives
- ↳ **augmentation des flux et de la production de déchets** pris en charge par le service public

En 2016, le coût de gestion globale des déchets est identique à celui de 2015 à savoir de **99 €** par habitant du SMICTOM.

Les coûts de traitement et de collecte sont définis dans le cadre de marchés publics.

Les recettes des éco-organismes ou liées à la reprise des matériaux (papier, ferraille, flacons et bouteilles plastiques, électroménagers...) sont définis en fonction des performances du syndicat en matière de tri, de tonnages valorisés ou recyclés... ainsi que des coûts de reprise en vigueur.

Les Com Com refacturent aux abonnés avec des modes de tarification différents. La Com Com du Pays de Niederbronn les Bains (2009) et celle de la Plaine du Rhin (2015) sont en Redevance Incitative (RI) à la levée et depuis 2018 les 3 autres Com Com sont en RI au poids. La RI devrait avoir un impact fort sur la baisse de production des OMR.

### 3.3. La dynamique du territoire

- ↳ Identification des acteurs et actions capables de susciter des projets et partenariats qui visent à réduire la quantité et nocivité des déchets produits sur le territoire.

## III. Le programme d'actions

### 1. Bilan des actions de prévention menées sur le territoire (hors PLPD) : 5 dernières années

#### 1.1. Actions portées par les communautés de communes

Toutes les actions recensées ne portent pas spécifiquement sur la prévention mais mettent en exergue la dynamique générale du territoire en matière de gestion des déchets.

- **Communauté de communes de la Plaine du Rhin**
  - **Promotion du compostage individuel** : vente de 110 composteurs sans formation "BABA" préalable systématique mais flyers A3 et encarts communaux
  - **Sensibilisation à la Redevance Incitative RI** en 2014 par la distribution dans les boîtes aux lettres des 7 500 foyers de flyers
  - **Opération poules pondeuses/composteuses** : subventionnement de 720 poules/360 poulaillers (2015). Commande des poulaillers sur Internet (pas de partenaire ni de charte). Contribution des usagers de 20 €/2poules/poulailler. Un retour a été demandé, les semaines suivantes, aux volontaires (ce que les poules ont mangé....) mais pas d'analyse de faite par manque de temps.
- **Communauté de communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains**
  - **Promotion du compostage individuel** : avec une moyenne de 80 composteurs/an, 1 500 composteurs ont été vendus depuis 2006 sur l'ensemble des communes. La CC n'assure plus les formations collectives depuis 2015 mais communique régulièrement sur le sujet par le biais du bulletin intercommunal.
  - **Mise en place de la RI sur la CC** en 2009 avec sensibilisation des 23 690 habitants
  - **Nettoyage de printemps** dans le cadre de la journée de L'Environnement sur toutes les communes. Depuis 2011, 20 volontaires/commune soit une centaine de personnes mobilisées par campagne. La CC fournit les gants et petits matériels. Les pneus sont traités chez TRANSMETAUX (coût de 20 €/t).

Année	2015	2016	2017
Quantité de déchets	5,54 t	7,78 t	9,76 t
Pneu collectés	2,16 t	2,58 t	1,16 t

- **Broyage et compostage des déchets verts communaux** pour Reichshofen, Niederbronn et Gundershoffen. Chacune de ces 3 communes dispose d'un broyeur. Le service n'est pas accessible aux particuliers et les communes souhaitent assurer en interne cette gestion.
    - o Reichshoffen pratique le mulch pour ses massifs avec 300 m<sup>3</sup> de tontes par an et 25 m<sup>3</sup> d'arbres et haies broyés
    - o Plate-forme de collecte de déchets verts d'Offwiller, ouverte aux particuliers le samedi pendant un certain créneau horaire.
  - **Poules pondeuses composteuses :**
    - o à Mertzwiller (28 foyers en 2016 et 22 en 2017 soit 50 couples de poules données en partenariat avec sté Aviculteurs de Mertzwiller et Environs.
    - o Reischhoffen à l'initiative du Conseil Municipal des enfants (subventionnement de 64 poules pour 32 foyers (6 tonnes de déchets évités/an)
  - **Recyclage de 200 l/an de l'huile de vidange** des services techniques de la ville de Reichshoffen par une entreprise spécialisée
  - **Concassage et rabotage** (béton, granit, enrobés) : campagne menée par Reichshoffen pendant 5 ans pour la réfection des chemins communaux (environ 25t/an).
  - **Tri sélectif au cimetière** de Reichshoffen pour améliorer la qualité des déchets verts destinés au broyage (20 m<sup>3</sup>/an et déchets autres (20m<sup>3</sup>/an).
  - **Récupération des déchets du marché** hebdomadaire de Reichshoffen : 250 m<sup>3</sup> de cagettes en bois composter et valorisations des papiers/cartons (250 m<sup>3</sup> en vrac non broyés)
  - **Valorisation de 3t/an des métaux** (acier, aluminium, inox) à Reichshoffen
- **Communauté de communes Sauer Pechelbronn**
    - **Promotion du compostage individuel** (réunions, ateliers, stands, animations enfants)

	Nombre de personnes sensibilisées (hors stand)	Nombre de composteurs vendus	1 949 personnes sensibilisées
2006	320		et 685 composteurs vendus en 10 ans
2007	550	234	
2008	210	95	
2009	200	116	
2010	179	49	
2011	Non chiffré	38	
2012	Non chiffré	10	
2013	40	2	
2016	340	30	
2017	110	111	

- **Broyage de déchets verts des particuliers**
  - **Wingen et Langensoultzbach** : les communes louent un broyeur pour les particuliers qui amènent leurs déchets verts et repartent avec broyat
  - **Lembach** à l'issue des chantiers de taille dans les vergers, l'ADAPEI, ramassent les déchets de taille pour être broyés par l'association des arboriculteurs de Lembach et environs qui dispose d'un broyeur. Le broyat est utilisé comme combustible des chaudières individuelles au bois ou comme paillage.
- **Zéro phyto** : la Communauté de communes Sauer Pechelbronn et de nombreuses collectivités sont au Zéro phyto et ont trois libellules.
- **Communautés de communes du Pays de Wissembourg**
- **Compostage/broyage** : les déchets verts et les sapins de Noël de la ville de Wissembourg sont stockés, broyés 5 à 6 fois par an par une entreprise extérieure puis mélangés avec de la tonte, criblés 1 fois/an, stockés pour être utilisés au niveau des espaces verts. La ville a doté ses 6 écoles primaires et maternelles de composteurs ainsi que la cantine du lycée et les logements de fonction. Cleebourg, Rott, Riedseltz, Steinseltz, Ingolsheim ont mis en place deux composteurs au niveau de leur cimetière et fait la promotion du compostage via le bulletin communal tout comme Schleithal. Rott loue le broyeur de la CCPW pour ses branchages. La CCPW a vendu 559 composteurs depuis 2009, elle a organisé quelques ateliers pratiques sur les techniques de compostage et un projet en pied d'immeuble sur un site en juin 2017. Acquisition mutualisée d'un broyeur par la CCPW et location possible pour les communes membres. La commune d'Ingolsheim dispose d'une plateforme accueillant les déchets verts de la commune et de ses habitants. Une fois par an, l'entreprise Espaces verts de Wissembourg procède au broyage de ces déchets gratuitement et les récupère afin de les utiliser.
- **Gaspillage alimentaire** : Le département a engagé la sensibilisation des demi-pensionnaires du collège et la région mène des actions au niveau de la cantine du lycée. Un projet est en cours pour traiter par méthanisation les déchets agro-alimentaires par une entreprise extérieure. La commune de Rott a doté l'école primaire d'un poulailler avec 2 poules
- **Zéro phyto** : depuis 2009 Wissembourg est passée au zéro phyto (excepté dans les cimetières). Les agents communaux de Schleithal ont été formés et organisent des campagnes ponctuelles d'arrachage d'herbes. La CCPW a formé 19 agents techniques à la gestion des espaces verts. La commune d'Ingolsheim qui n'a pas d'ouvrier communal organise 2 demi-journées citoyennes, l'une au printemps l'autre à l'automne durant lesquelles les habitants font du désherbage manuel des îlots et trottoirs le long de la départementale et autour des bâtiments communaux (église-école-mairie).
- **Sensibilisation/répression** : implication de la police municipale et des gardes forestiers pour lutter contre les dépôts sauvages dans le milieu naturel
- **Stop-Pub** : A Schleithal et à Riedseltz l'information est relayée par le bulletin communal et des autocollants sont à disposition en mairie tout comme à la CCPW.
- **Redevance Incitative au poids** : 16 000 habitants sensibilisés depuis 2016.

- **Communautés de communes de l'Outre Forêt**

Pas de retour quant aux actions de prévention menées sur ce territoire.

## 1.2. Actions menées par le SMICTOM

- **Semaine Européenne de Réduction des Déchets(SERD)** : opération « Halte au chariot gâchis » dans les supermarchés volontaires à Woerth, Scheibenhard, Wissembourg et Reichshoffen qui ont permis de sensibiliser :

2010	140 personnes
2012	290 personnes
2013	12 personnes + distribution de 93 plaquettes

- **Réalisation triptyque « La poubelle au régime des 4R »** : promotion des éco-gestes lors des achats afin de limiter la production de déchets.

–

2011	20 000 exemplaires
2016	Actualisation du support en 45 000 exemplaires et distribution à toutes les communautés de communes pour l'ensemble des usagers

- **Accompagnement Eco-manifestation « Rêves de mômes » de Niederbronn-Les-Bains** : prestataires de collecte, signalétique sur le tri des déchets avec code couleur, élaboration de menus « sans os ni arrêtes » pour permettre compostage des restes de table avec assiettes en amidon de maïs.

– **Promotion du compostage individuel :**

<b>Année</b>	<b>Actions</b>	<b>Nombre de personnes sensibilisées</b>
2013	13 ateliers	236
	6 animations	122
2015	1 stand marché aux plantes Aschbach	70
2016	1 stand marché aux plantes Aschbach	65
	1 atelier	20
2017	1 stand marché aux plantes Aschbach	32

– **Promotion du compostage en pied d'immeubles :** rue de l'Industrie à Wissembourg : 20 personnes sensibilisées en 2017

– **Stop-PUB :** 5 000 exemplaires réalisés en 2014 distribués à la demande (environ 2 700 ex).

## 2. Programme d'actions à développer dans le cadre du PLPD

D'ici 2020, le SMICTOM doit réduire de 5 760 tonnes sa production globale de déchets sur son territoire. Les actions à entreprendre ont été proposées en réunion de travail de la Commission PLPD durant la période de nov 2017 à fin janvier 2018 sous la forme de brainstorming.

Elles se déclinent sous trois axes stratégiques :

- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Promouvoir les gestes éco-responsables
- Encourager l'éco-exemplarité

Chaque axe comprend un certain nombre d'actions dont 4 ont été définies comme prioritaires à entreprendre dès 2018.

<b>Axe 1</b> Evitement de la production de déchets verts et encouragement de la gestion de proximité des biodéchets	<b>Promotion du compostage (individuel, collectif)</b>
	<b>Promotion du broyage</b>
	Sensibilisation au paillage, jardinage au naturel, subvention poules/poulaillers
<b>Axe 2</b> Promotion des gestes éco-responsables	<b>Promotion Stop-Pub</b>
	Opération gaspillage alimentaire (cantines scolaires, supermarchés,,,,)
	Promotion eau du robinet
	Promotion du mode de consommation plus responsable : opération Cadi-Malin, Repair Café, réparation de vélo,,,,
<b>Axe 3</b> Eco-Exemplarité	<b>Promotion des éco-manifestations</b> : banque de matériel
	Organisation du tri des déchets dans services internes
	Atelier produits entretien et cosmétique à faire soi-même

## 2.1. Description des actions 2018 : fiches-projets

### Axe stratégique 1 : Evitement de la production de déchets verts et promotion de la gestion de proximité des biodéchets

Action 1.1. : Promotion du compostage	
<p><b>Déchets concernés</b> Les déchets verts du jardin et de la maison</p>	<p><b>Actions menées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'animations sur le compostage (réunions d'information, ateliers pratiques)</li> <li>- Accompagnement de communes pilotes dans la réduction de leurs déchets verts               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Identification des communes apportant leurs déchets verts en déchetterie</li> <li>o Appel à candidature auprès de ces communes pour retenir 5 communes (1 par CC) à accompagner</li> <li>o Caractérisation des déchets produits et des modes de gestion de ces déchets</li> <li>o Proposition de pistes d'amélioration</li> <li>o Accompagnement à la mise en œuvre des actions</li> <li>o Formation des élus/techniciens</li> <li>o Promotion de l'expérimentation auprès des autres communes du territoire</li> </ul> </li> <li>- Subvention de l'achat de composteurs individuels</li> <li>- Accompagnement d'expérimentation sur la prévention des déchets (compostage collectif en bas d'immeuble, compostage collectif géré par une collectivité ou un tiers, accompagnement d'artisans-commerçants...)</li> </ul>
<p><b>Où ?</b> Ensemble du territoire</p>	
<p><b>Contexte et enjeux</b> Composter permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire nos déchets (de cuisine et de jardin)</li> <li>• éviter les transports jusqu'à la déchetterie pour s'en débarrasser (En 2016 : 8 936 tonnes DV pour un coût C+T de 384 734 €)</li> <li>• d'obtenir un amendement organique naturel et de qualité</li> </ul>	
<p><b>Publics cibles</b> Tous les foyers, collectifs et établissements scolaires et périscolaires.</p>	<p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SMICTOM dispose de 2 430 flyers A3 sur les techniques de compostage. Réédition non budgétisée en 2018</li> <li>• Animations grand public : 4 demi-j/CC : 8 800 €</li> <li>• Accompagnement 2 j/ CC + 3 j commun de 5 communes pilotes dans réduction DV : 12 760 €</li> <li>• Accompagnement d'expérimentation sur prévention déchets (3 jours) 2 640 €</li> <li>• Subventionnement achat composteur : 25 €/usager et complément 50/50 CC/SMICTOM : 5 000 €</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer les déchets verts dans la poubelle d'ordures ménagères et les déchetteries</li> <li>• Optimiser les pratiques de compostage</li> <li>• Limiter l'utilisation d'engrais chimiques</li> </ul>	<p><b>Bilan des actions</b></p> <p>Les actions pourront être évaluées par les indicateurs suivants : nombre de composteurs vendus, quantité d'évitement des déchets verts communaux en déchetterie, nombre de personnes sensibilisées</p>

## Axe stratégique 1 : Evitement de la production de déchets verts et promotion de la gestion de proximité des biodéchets

<b>Action 1.2. : Promotion du broyage</b>	
<p><b>🌿 Déchets concernés</b> Les déchets végétaux des particuliers et communes</p>	<p><b>🌿 Actions menées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Opération collective de broyage</u> Organisée par les 5 communes pilotes retenues dans le cadre de l'appel à candidature "défi commune zéro déchets" sur leur territoire en contre partie de l'accompagnement à la réduction des déchets verts dont elles bénéficieront. Modalités à préciser (location, acquisition mutualisés... définition d'un planning de passage, dépose des déchets verts sur une plate-forme...)</li> <li>• <u>Retour d'expériences</u> auprès de l'ensemble du territoire du SMICTOM</li> </ul>
<p><b>🌿 Où ?</b> Quelques communes pilotes pour le démarrage.</p>	
<p><b>🌿 Contexte et enjeux</b> Les déchets végétaux représentent une part importante des apports en déchèteries (8 936 tonnes en 2016 : 16 % de la production globale des déchets. Cette production pourrait être limitée par une meilleure connaissance des habitants sur la possibilité de réutiliser facilement ses déchets verts sur place : paillage, mulching, compostage</p>	<p><b>🌿 Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication</li> <li>• Location d'un broyeur à la charge des communes</li> </ul>
<p><b>🌿 Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer les apports de déchets verts en déchèteries</li> </ul>	<p><b>🌿 Bilan des actions</b> Les actions pourront être évaluées par les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantités évitées de déchets végétaux en déchèteries</li> <li>• Nombre de particuliers/ communes sensibilisés</li> </ul>

## Axe stratégique 2 : Promotion des gestes éco-responsables

### Action 2.1.: Promotion de l'autocollant « Stop-Pub »

<p><b>👉 Descriptif</b></p>  <p>Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets papier INA (Imprimés Non Adressés)  <b>2 394 Stop Pub en stock au SMICTOM</b></p> <p>Inscrire les citoyens dans une démarche globale de prévention</p>	<p><b>👉 Publics cibles</b> Les ménages</p> <p><b>👉 Actions menées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer une communication autour du Stop-Pub</li> <li>• Développer un dispositif de promotion du Stop Pub cohérent et collaboratif sur tout le territoire avec les communes membres</li> <li>• Recensement des Stop Pub existants (tous modèles) sur 3 communes de différentes tailles sur les 5 CC : <b>sur 1 703 boîtes aux lettres 18 % de taux d'apposition moyen</b> avec des résultats différents par CC et une plus forte mobilisation dans les zones plus urbaines.</li> <li>• Développer des modes de diffusion de proximité diversifiés.</li> </ul>
<p><b>👉 Déchets concernés</b></p> <p>INA composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 % imprimés publicitaires sans adresse</li> <li>- 13 % presse gratuite d'annonce</li> <li>- 7 % presse des collectivités territoriales</li> </ul> <p>Les INA représentent 31 kg/foyer soit <b>13 kg/habitant/an</b>  <b>Mesures INA 1 foyer Saebach (2 personnes) : moyenne 1.03 kg sur 4 semaines</b></p>	<p><b>👉 Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Edition nouveaux Stop Pub : ..... €</li> <li>• Communication : site internet, bulletins communaux/intercommunaux, presse, affiche, radio.....</li> <li>• Partenaires mobilisés : élus locaux,...</li> </ul> <p><b>👉 Bilan des actions</b></p> <p><u>Indicateurs</u> : nombre d'autocollants distribués, quantité d'évitement dans le bac de tri  <b>Journaux/magazines : 40 % du poids du bac de tri soit quelques 2 000 tonnes et soit 22.8 kg/hab/an</b></p>
<p><b>👉 Où ?</b> Ensemble du territoire</p>	
<p><b>👉 Contexte et enjeux</b></p> <p>Les INA représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages (ADEME).  L'ADEME annonce qu'environ 8 % des Français sont favorables au Stop-PUB (ce pourcentage peut aller à 17 % dans certains secteurs)  <b>Sur le territoire du SMICTOM : 42 460 boîtes aux lettres (8 % = 3 400)</b></p>	

## Axe stratégique 3 : Eco-exemplarité

### Action 3.1. : Promotion des éco-manifestations

#### 👉 Déchets concernés

Les déchets non recyclables : plastiques (gobelets, tasses, nappes, assiettes ...) ainsi que le compostage éventuel des déchets organiques produits lors des manifestations.

#### 👉 Où ?

Auprès des associations qui souhaitent s'engager dans une démarche exemplaire en matière de réduction des déchets lors d'une manifestation.

#### 👉 Contexte et enjeux

- Mettre en place le tri sur les manifestations locales
- Réduire les déchets produits
- Sensibiliser un large public au tri et à la réduction des déchets
- Amélioration de la propreté des sites : plus de gobelets jetables à ramasser...
- Sensibiliser aux achats responsables (moins d'emballages, produits locaux...)

#### 👉 Publics cibles

- Associations, public, collectivités,...

#### 👉 Objectifs

- Réduire les déchets non valorisables à l'issue des manifestations locales
- Sensibiliser un large public à la prévention des déchets

#### 👉 Actions menées

- Organisation de collectes spécifiques
- Communication et conception des visuels
- Démarcher les organisateurs et organiser le système des prêts
- Solliciter le Crédit Mutuel dans la démarche pour prêt de matériel
- Organiser le système de location/prêt de matériel

#### 👉 Moyens

- Acheter gobelets réutilisables
- Partenariat avec structure d'insertion pour assurer le lavage
- Organiser le stockage et gestion de la banque de matériel au niveau des CC ou union des associations,
- Partenariat avec l'association Eco-Manifestation Alsace pour accompagner les associations souhaitant s'engager dans la démarche

#### 👉 Bilan des actions

- Nombre de manifestations engagées et de participants
- Quantités de déchets produits/valorisés
- Nombre de gobelets réutilisables prêtés

## 2.2. Evolution des actions

Pour la période 2018-2022, les fiches actions définies pour l'année 2018 pourront être adaptées et seront complétées chaque année par d'autres actions selon les résultats obtenus, les besoins répertoriés et la dynamique de territoire.

## 3. Suivi du PLPD

### 3.1. Bilan annuel des actions de prévention

BILAN 2018				
	Nombre d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Quantités de déchets évités	OBSERVATIONS
<b>Axe stratégique 1</b>				
<b>Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</b>				
1.1. Promotion du compostage (individuel, collectif)				
1.2. Promotion du broyage				
<b>Axe stratégique 2</b>				
<b>Promotion des gestes éco-responsables</b>				
2.1. Promotion Stop-Pub				
<b>Axe stratégique 3</b>				
<b>Eco-exemplarité</b>				
3.1. Promotion des éco-manifestations : banque de matériel				
<b>BILAN ANNUEL</b>				



## 4. Conclusion

La tendance n'est plus à collecter et traiter de plus en plus mais bien à intervenir en amont, sur les activités humaines qui constituent la source de nos déchets.

L'engagement du SMICTOM dans un programme local de prévention des déchets vient en accompagnement des mises en place de la redevance incitative par ses collectivités adhérentes. Il devra permettre la réduction de la nocivité et de la quantité de déchets pour répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement.

L'élaboration du diagnostic de territoire a permis d'en comprendre les spécificités et de fixer des objectifs de réduction des déchets en adéquation avec les particularités territoriales des différents adhérents au SMICTOM.

Ensuite, l'étude des gisements potentiellement évitables a permis de mettre en évidence les axes stratégiques sur lesquels il serait intéressant de travailler afin d'atteindre les objectifs fixés. Les axes les plus impactants et appropriés au territoire semblent être les actions d'évitement de la production des déchets verts (gestion de proximité des biodéchets, compostage, broyage,... ) et les mesures d'éco-exemplarité au quotidien (Stop-Pub) et lors de manifestations.

Ainsi, c'est ensemble que nous pourrons diminuer notre production de déchets et avoir la maîtrise des cycles de vie des déchets.